Concours externe du Capes et Cafep-Capes

Section langues vivantes étrangères - allemand

Note de commentaires sur les épreuves du concours

À compter de la session 2014, les épreuves du concours sont modifiées. L'arrêté du 19 avril 2013, publié au journal officiel du 27 avril 2013, fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le nouveau schéma des épreuves.

Les différentes épreuves du concours externe du Capes et du Cafep sont conçues de façon à évaluer de façon distincte mais complémentaire des compétences nécessaires à l'exercice de l'enseignement de l'allemand :

- capacité à mobiliser en situation de solides connaissances de la langue étrangère, du système linguistique allemand et de la culture des pays germanophones,
- aptitude à identifier et à exploiter les relations existant entre différents documents apportant une contribution particulière à une problématique en lien avec la littérature, l'histoire, la civilisation ou les faits culturels majeurs de ces pays,
- capacité à prendre appui sur ces connaissances et compétences pour comprendre les contenus et objectifs des programmes aux différents niveaux de classe dans l'enseignement secondaire et concevoir des parcours d'apprentissage prenant en compte les acquis et les besoins des élèves,
- aptitude à intervenir de façon efficace et responsable auprès d'élèves, grâce à la connaissance et à la compréhension des principes fondamentaux de l'apprentissage d'une langue vivante, des concepts essentiels pour l'enseignement de la discipline, de l'importance d'agir dans le cadre d'une équipe pédagogique, du fonctionnement des établissements scolaires et des valeurs de l'École de la République.

Les épreuves d'admissibilité et d'admission contribuent toutes à l'évaluation de ces compétences, en portant chacune un accent particulier sur une ou plusieurs de ces exigences professionnelles.
Pour chacune des quatre épreuves du concours, des exemples de sujet sont fournis. Pour mieux illustrer la complémentarité et la spécificité des différentes épreuves, ces exemples de sujets traitent, pour trois d'entre elles, de thématiques assez proches. Il va de soi que les sujets qui seront élaborés pour ces épreuves dans les sessions successives du concours ne présenteront pas nécessairement la même similarité thématique.

Épreuves d'admissibilité

1. Composition en allemand

Le dossier servant de support à la composition comporte des documents de nature différente (texte littéraire, texte informatif ou argumentatif, document iconographique ou graphique, etc.). Ils abordent tous des sujets et ont des contenus qui leur sont propres mais leur juxtaposition dans un même dossier, les relations qu'ils entretiennent entre eux font émerger une ou plusieurs problématiques en relation avec l'une des « notions » ou « thématiques »[1] figurant dans le programme du concours. Cette ou ces problématiques ne peuvent naturellement pas être réduites à la formulation de la « notion » ou de la « thématique » du programme mais éclairent d'un jour particulier l'un des aspects de l'histoire, de la littérature, de la culture ou de la civilisation de l'aire germanophone.
Il est attendu des candidats qu'ils dégagent l'une de ces problématiques, l'explicitent et la développent dans deux directions complémentaires. Ils présenteront, d'une part, les documents du dossier, préciseront leur contenu et leur portée en tenant compte de leur facture spécifique et de leur contenu littéraire, culturel, historique ou civilisationnel. Ils mettront en évidence et interrogeront, d'autre part, les relations entre ces documents d'un point de vue thématique.

[1] Les termes « notions » et « thématiques » placés entre guillemets renvoient ici aux programmes de langue vivante ou de Littérature en langue étrangère. Leur emploi sans guillemets dans ce texte est à comprendre dans le sens général et habituel de ces deux mots.

Les candidats devront cependant éviter d'organiser leur composition autour des différents documents pris de façon isolée. Ils doivent, au contraire, mettre en œuvre une « confrontation » de ceux-ci et accorder la plus grande attention au plan de leur production écrite.

Comme l'indique la consigne présente dans l'exemple de sujet fourni pour cette épreuve en allemand, les candidats sont ensuite invités à se placer dans une perspective d'enseignement. Il leur est demandé d'une part d'identifier la ou les « notions » ou bien la ou les « thématiques » des programmes d'enseignement des langues vivantes ou de Littérature étrangère en langue étrangère auxquelles renvoie le contenu du dossier. Ils doivent également expliciter, sur la base de leur propre analyse du dossier dans laquelle ils ont fait montre de l'étendue de leurs connaissances et compréhension des faits évoqués, ce qui, à leurs yeux, devrait être retenu comme objectif culturels ou civilisationnels d'apprentissage avec les élèves du niveau de classe concerné ainsi que les raisons du choix de ces contenus.
Toutefois, dans cette épreuve, aucune piste de mise en œuvre avec une classe n'est attendue des candidats.
Les « notions » et « thématiques » du programme du concours, même si elles ressortissent plus spécifiquement aux classes de lycée, comprennent, englobent et enrichissent les éléments culturels qui sont abordés au collège et qui visent à la découverte progressive de l'altérité culturelle des pays germanophones. Les programmes de collège y sont donc également pris en compte.

Tous ces développements doivent prendre la forme d'une seule et même composition, avec les exigences inhérentes à cet exercice, tant en ce qui concerne la structuration du propos que la qualité de la langue utilisée.

2. Traduction
Le choix opéré par le jury est de demander aux candidats de traduire deux textes différents, l'un vers le français (version) et l'autre vers l'allemand (thème). Ces deux textes, tirés d'œuvres contemporaines, sont d'une ampleur et d'un niveau de difficulté comparables ; les deux parties de l'épreuve joueront le même rôle dans l'attribution de la note attribuée pour cette épreuve.
Les compétences attendues sont bien évidemment de trois ordres : capacité à rendre compte très fidèlement du contenu d'un texte dans l'autre langue, ce qui suppose compréhension fine du contenu de ce texte, maîtrise des procédures de transcodage d'une langue à l'autre et, enfin, qualité syntaxique, morphologique et lexicale de la langue cible produite.

Dans chacun des deux textes à traduire, deux passages sont soulignés. Les candidats sont invités à exposer, en français, en prenant appui sur sa connaissance des deux systèmes linguistiques, les réflexions qui les ont conduits à opter pour la traduction du passage qu'ils ont proposée dans le thème ou la version. La précision et la clarté de l'analyse, l'articulation entre celle-ci et les propositions de traduction sont des savoir-faire indispensables pour concevoir un enseignement de la langue qui entraîne les élèves aux activités de médiation linguistique auxquelles l'apprentissage des langues doit les préparer.
Les consignes concernant ces soulignements dans le sujet sont adaptées à la nature des passages retenus. Elles pourraient, dans des sujets ultérieurs, intégrer une réflexion sur des éléments lexicaux ou culturels jouant un rôle dans la médiation entre les deux langues.

Pour cette épreuve, les candidats pourront s'inspirer de certains conseils donnés dans les rapports de jury des sessions précédentes.

Épreuves d'admission

1. Épreuve de mise en situation professionnelle
L'épreuve comporte deux parties, d'une égale durée et d'une importance similaire pour l'attribution de la note.
Le libellé des consignes fournies dans l'exemple de sujet concerné montre qu'en réalité, les candidats doivent, pendant le temps de préparation de l'épreuve, se livrer à trois exercices différents.

Pour la première partie de l'épreuve, il est attendu d'eux qu'ils préparent un exposé oral en allemand dans lequel ils présenteront une analyse du dossier et des documents qui le composent. Cette analyse portera, pour cette partie de l'épreuve, sur la forme et le contenu de ceux-ci ainsi que sur leurs relations thématiques.
Cette partie de l'épreuve diffère très sensiblement des attentes concernant la première épreuve d'admissibilité (« Composition ») :

- les documents contenus dans le dossier pourraient être exploités dans une classe du secondaire ;
- les « notions » ou « thématiques » auxquelles ce dossier renvoie ne sont pas limitées à celles indiquées dans le programme du concours pour l'épreuve de « Composition » ;

- l'analyse du dossier et des divers documents, de leur forme et, surtout, de leurs relations ne peut être que plus succincte et n'a pas pour seule finalité de montrer l'étendue des connaissances des candidats sur les faits culturels ou civilisationnels mais essentiellement leur aptitude à identifier et à expliciter les caractéristiques des documents et du dossier, du point de vue de leur contenu ;
- la présentation de cette analyse devant le jury est orale, ce qui implique des savoir-faire langagiers spécifiques. Les candidats devront à cette occasion montrer leur maîtrise orale de la langue étrangère, leur capacité à s'adresser à un public et à structurer une telle présentation orale. Lors de l'entretien avec le jury qui suit l'exposé, les candidats seront également évalués sur leur capacité à interagir oralement en allemand.

L'entretien en allemand avec le jury donnera l'occasion de revenir sur l'analyse du contenu du dossier et, le cas échéant, de l'élargir, sans empiéter sur l'objet spécifique de la seconde partie de l'épreuve.

Cette seconde partie de l'épreuve, qui se déroulera en français, portera sur l'exploitation de ce dossier devant une classe dont le niveau sera indiqué dans le sujet. Les candidats devront présenter, de façon structurée, l'esquisse de ce qui pourrait constituer un projet d'exploitation pédagogique du dossier : organisation générale de la séquence pédagogique dans laquelle les différents documents occupent une place spécifique déterminée par les candidats ; identification des objectifs linguistiques, lexicaux, pragmatiques, culturels et éducatifs donnés à cette séquence ; entraînement des élèves aux différentes activités langagières pertinentes dans la cohérence de l'agencement des différents documents.

Une telle présentation ne peut, pour être efficace, que s'appuyer sur une analyse préalable qui aura été effectuée pendant le temps de préparation de l'épreuve (troisième exercice annoncé plus haut). Cette analyse portera, elle, sur les potentialités pédagogiques des documents. Elle ne fera pas l'objet d'une exposition autonome pendant l'épreuve, mais ses résultats devront être constamment mobilisés pour justifier chacun des choix faits par les candidats et présentés pendant l'exposé.
L'entretien en français avec le jury sur cette seconde partie de l'épreuve pourra porter autant sur les propositions faites par les candidats que sur les raisons de ces choix.
Pour cette seconde partie de l'épreuve, les candidats pourront se reporter aux conseils donnés par les rapports antérieurs du jury concernant l'épreuve dite de la « Leçon ».

Rappelons enfin que dans les dossiers servant de support à l'épreuve d'admissibilité de « Composition » ou à cette première épreuve orale d'admission, les documents sont placés dans un ordre aléatoire.

2. Entretien sur la base d'un dossier

Cette épreuve diffère de l'épreuve orale décrite plus haut en ce qu'elle consiste essentiellement en un entretien. Chaque partie de l'épreuve débute certes par une présentation par les candidats du résultat du travail de préparation qu'ils ont pu effectuer avant l'épreuve, mais cette présentation est à concevoir comme une première amorce de l'entretien avec le jury. On peut donc considérer que, pour chaque partie, cette première intervention des candidats devrait être de l'ordre de 10 minutes, le reste des trente minutes dédiées à chaque partie de l'épreuve étant consacré à l'entretien.
La première partie de l'épreuve consiste à rendre compte en allemand du contenu du document sonore ou vidéo qu'il a pu consulter pendant la préparation. Il ne s'agit en aucune façon de restituer le contenu intégral de ce document mais bien d'en rendre compte, c'est-à-dire de resituer le message dans son contexte, d'expliciter les idées clefs et les détails importants du document, en ayant le souci de souligner leur intérêt en relation avec l'histoire, l'actualité, les faits culturels majeurs ou la civilisation des pays de langue allemande. De même, il conviendra de privilégier la reformulation et d'éviter un recours trop fréquent à la citation des énoncés entendus.
L'entretien avec le jury permettra aux candidats de compléter éventuellement des aspects importants du document qu'ils auraient omis ou dont ils auraient rendu compte de façon insuffisante. Il portera également largement sur les thèmes abordés dans ce texte sans s'en tenir étroitement aux énoncés contenus dans le document sonore ou vidéo.
Cette partie de l'épreuve a pour fonction d'évaluer le niveau en compréhension auditive d'un document authentique et la capacité des candidats à en rendre compte en allemand. Elle donnera aussi un éclairage utile sur la connaissance chez les candidats de la réalité et de l'actualité culturelle et sociétale des pays de langue allemande.

Pendant la seconde partie de l'épreuve, les candidats devront présenter en français l'analyse qu'ils auront faite de productions d'élèves présentées dans un dossier qui leur fournira également des éléments de contexte. Ces productions pourront être écrites et/ou orales. Il ne sera pas attendu des candidats une évaluation de ces productions dans une perspective de notation mais un diagnostic sur ce qu'elles montrent en termes d'acquis et de besoins dans la progression de ces élèves, tant sur le plan linguistique qu'en ce qui concerne les connaissances culturelles.

Il sera attendu des candidats qu'ils puissent mobiliser pour cela leur connaissance des programmes des différentes classes, des cadres réglementaires de l'enseignement et des aspects essentiels du *Cadre européen commun de référence pour les langues.*
Pendant l'entretien qui suivra cette présentation, le jury reviendra naturellement sur les constats faits par les candidats mais élargira également les thèmes abordés aux liens qui peuvent être établis entre ce dossier et les autres composantes de l'action de formation et d'éducation assumée par l'enseignement de l'allemand, à la dimension collective de cette action (intégration dans une équipe pédagogique et dans un établissement scolaire) et à la portée des valeurs de l'École pour l'enseignement dispensé.

Les deux documents fournis aux candidats pour la préparation de cette épreuve (document sonore/vidéo et dossier contenant des productions d'élèves) porteront sur une même « notion », telle qu'elle figure dans le programme d'un niveau de classe du secondaire. Mais le lien entre les deux s'arrête ici. Le document support de la première partie de l'épreuve ne présente en effet pas les caractéristiques lui permettant d'être exploité dans une classe du secondaire de niveau habituel. Ceci n'interdit évidemment pas aux candidats de se référer, s'ils le jugent utile, au premier document lors de l'entretien sur le dossier.